

et non tarifaires au plan mondial, c'est-à-dire pour faire démarrer une nouvelle ronde de libéralisation commerciale globale. Car c'est ultimement vers le système commercial multilatéral en général et la nouvelle Organisation mondiale du commerce en particulier que nous devons nous tourner pour assurer l'avenir à long terme du libre-échange.

Nous avons déjà établi un lien direct entre nos résultats au plan trilatéral et le grand programme commercial au plan multilatéral. Par exemple, sur la question soulevée depuis peu du rapport qui existe entre le commerce et l'environnement, les discussions menées au GATT reflètent notre expérience de la négociation de l'accord additionnel à l'ALENA. Au moment où nous établissons l'ambitieux programme de l'OMC, l'ALENA pourrait encore une fois servir de creuset pour l'établissement d'un nouveau consensus et pour l'élaboration de nouvelles approches alors même que nous tentons d'élargir les horizons du système multilatéral de réglementation commerciale.

Mais le processus doit être enclenché dès maintenant. Le Canada, les États-Unis et le Mexique ont jeté les bases d'un nouveau type d'ordre économique. Nous avons évité les contraintes d'une union douanière ou d'un marché commun et privilégié une zone économique nettement plus ouverte -- une zone dont la dynamique inhérente vise à réduire les barrières et à accueillir d'autres membres. Nous avons établi un accord qui peut déborder le «libre-échange» et prendre en compte la nécessité d'une coopération économique plus étroite. Et nous partageons le même engagement philosophique envers la libéralisation des marchés, mais aussi envers les idéaux que sont l'ouverture, la libération et la liberté. C'est notre contribution permanente à l'avance de la civilisation.

Pour toutes ces raisons, nous devons collectivement nous attacher à faire progresser l'ALENA et à ériger une structure améliorée et élargie. Les accords commerciaux ne devraient pas être, et ne peuvent pas être, des structures sclérosées. L'Union européenne a été établie dans les années 1950 sous la forme d'un modeste accord sur le charbon et l'acier entre la France et l'Allemagne. Elle constitue aujourd'hui une fédération supranationale de 12 nations, et est sur le point de s'élargir encore une fois. L'Accord sur le resserrement des relations économiques entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande a été amélioré six fois depuis sa conclusion en 1983, dont une fois en 1990 par l'ajout d'une disposition visant à éliminer les mesures antidumping entre les deux pays. Des changements de cette ampleur nécessitent de la clairvoyance et de la volonté politique. Dans l'ALENA, nous avons établi des mécanismes et des règles pour nous aider à atteindre cet objectif; nous avons créé quelque 25 commissions, comités et groupes de travail qui, dans les mois et les années à venir, s'occuperont des aspects concrets de l'amélioration de notre zone de libre-échange. Les commissions du travail et de